

**Intitulé du CES : « expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel »**

Les candidats doivent posséder des compétences dans les domaines suivants :

**✧ Compétences en santé publique, en santé au travail et en évaluation des risques**

- santé et sécurité au travail
- hygiène industrielle
- évaluation des risques sanitaires (particulièrement en évaluation des expositions)

**✧ Compétences scientifiques et techniques**

- surveillance des lieux de travail (métrologie atmosphérique in situ en environnement professionnel, prélèvement et échantillonnage atmosphérique, chimie analytique, analyses en laboratoires de milieux biologiques, définition d'indicateurs biologiques d'exposition)
- épidémiologie des risques professionnels
- toxicologie (toxicocinétique, toxicodynamique, méthodes d'extrapolation animal-homme, relations dose-réponse)